

Agora Santé...

La gazette du Département Santé



N°44. mars 2014

Pour le Pape François :

« le sacrement des malades n'est pas tabou ! »

« Quand quelqu'un est malade, on pense parfois : « il faut appeler un prêtre »... « Non, cela va porter malchance, ne l'appelons pas » ou « cela va épouvanter le malade ».



Pourquoi pense-t-on cela ? Parce qu'il y a un peu l'idée qu'après le prêtre, arrivent les pompes funèbres ! »

C'est d'abord en plaisantant que le pape a abordé la question de ce

sacrement.

Puis, offrant ce sacrement aux malades, aux personnes âgées, comme la certitude de la présence de Dieu, il a poursuivi en s'appuyant sur le texte du Bon Samaritain :

« L'huile qu'il le bon samaritain verse sur les blessures de l'homme souffrant nous fait penser à celle qui est bénie par l'évêque chaque année, lors de la Messe chrismale du jeudi saint, justement en vue de l'onction des malades. Le vin, au contraire, est signe de l'amour et de la grâce du Christ qui jaillissent du don de sa vie pour nous et s'expriment dans toute leur richesse dans la vie sacramentelle de l'Eglise ». Et le pape de poser cette question : « Et l'aubergiste, à qui la personne souffrante a été confiée, pour qu'on puisse continuer à prendre soin d'elle, sans qu'il ait à débours, qui est-il ? ». Eh bien cet aubergiste, c'est vous, c'est nous : « C'est l'Eglise, la communauté chrétienne, c'est nous, à qui chaque jour le Seigneur confie ceux qui sont affligés, dans leur corps ou leur esprit, pour que nous puissions continuer à reverser sur lui, sans mesure, toute sa miséricorde et son salut ».

Source : <http://www.aleteia.org>

L'alerte !

Euthanasie, l'escalade ! Dans le journal belge [Le Soir](#) du 25 février, le Pr Jean-Louis Vincent, chef de service des soins intensifs au CHU Erasme de Bruxelles, appelle à une loi autorisant l'euthanasie active sans même une demande du patient ! Rappelons que l'euthanasie demandée est pratiquée légalement depuis plus de 10 ans en Belgique. Mais ce médecin partant du constat que « l'euthanasie non demandée dépasse très largement les quelques mille cas d'euthanasie qui sont enregistrées par an en Belgique. », n'hésite pas à renchérir en disant : « ...l'euthanasie non demandée, qui est plus régulièrement pratiquée devrait susciter davantage d'intérêt. Ne doit-elle pas être condamnée ? Bien sûr que non ! »

Et de poursuivre : « Soyons clair, il ne s'agit pas d'augmenter les médicaments pour empêcher toute douleur..., mais d'administrer des doses importantes de calmants pour précipiter la mort lorsque la qualité de la vie n'est plus suffisante. » L'article de ce médecin, dans *Le Soir*, vient en soutien à un document de la Société belge de soins intensifs où on peut lire « la discussion porte sur l'administration d'agents sédatifs avec l'intention directe de raccourcir le processus de soins palliatifs terminaux chez des malades sans perspective d'une récupération qui est un sens. »

Dans le débat, qui a lieu en France, beaucoup ont déjà insisté sur le risque de dérive où, petit à petit, on s'engagerait vers un eugénisme légalisé. Aujourd'hui la Belgique est devant ce risque, le législateur français devrait en être que plus vigilant.

Déserts médicaux : « Un an après le lancement du Pacte



territoire-santé, [la lutte contre les déserts médicaux](#) enregistre des résultats encourageants et permet de renforcer les contrats

d'engagements de service public, les contrats de praticiens territoriaux de médecine générale ou encore le réseau des maisons de santé. » décalre le gouvernement. Le Pacte territoire-santé c'est 12 engagements autour de 3 objectifs :

- Changer la formation et faciliter l'installation des jeunes médecins.
- Transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé et développer le travail en équipe.
- Investir dans les territoires isolés.

La loi de financement de sécurité sociale pour 2014 donnera une impulsion nouvelle à l'amélioration des conditions d'exercice des professionnels. Les formes innovantes, télémédecine, transferts de compétences seront renforcés. Mais l'objectif central reste l'accès aux soins urgents en moins de 30 minutes : dès 2014, il sera une réalité pour un million de personnes. Le nombre des maisons de santé, en 2014, sera de plus de 600.



Diocèse d'Arras. Le dimanche de la santé a été préparé dès le mois de novembre dans chaque doyenné. Presque toutes les paroisses et de nombreux E.H.P.A.D. ont célébré le dimanche de la santé. Jean Paul

Jaeger, notre évêque a présidé deux célébrations : le samedi à l'établissement de santé mentale, le dimanche en paroisse de Saint-Omer. 1.700 livrets et 32.000 images ont été distribués. L'image et sa prière ont été appréciées. Elle a été distribuée à la fin des célébrations et portée aux malades absents. Dès la préparation du dimanche il est apparu que le thème était bien reçu et que le livret était un

outil utile pour des réflexions dans diverses équipes, notamment pour une équipe de médecins et une autre de professionnels de santé. Reste que l'on peut attendre une meilleure articulation entre la liturgie du jour et le thème proposé.

Les enfants du caté ont confectionné des lumignons qui ont été portés aux malades ; les participants aux assemblées ont été invités à les visiter ; des témoignages multiples de confiance retrouvée par l'accompagnement, le soutien, l'aide, le partage avec des personnes fragiles en santé ont été donnés, etc...

Le 3^{ème} Plan Cancer (2014 – 2019) a été présenté par le Président de la république. Il sera doté de 1,5 Md €, dont près de la moitié financera des mesures nouvelles. À travers chacune des actions qu'il met en œuvre, le Plan Cancer s'attaque résolument aux inégalités face à la maladie. Ce 3^{ème} plan s'est fixé comme ambition de donner les mêmes chances à tous partout en France pour guérir du cancer. L'ambition première du Plan est de guérir plus de personnes malades, en doublant en 5 ans le nombre de patients inclus dans des essais cliniques et en dépistant le cancer du col de l'utérus fera l'objet d'un dépistage systématique.

Ce plan investit aussi dans la prévention pour réduire significativement le nombre de nouveaux cas de cancers avec un programme national de réduction du tabagisme et un soutien la recherche fondamentale.

Source : Porte-parole du gouvernement.

L'engagement associatif a été choisi comme thème de grande cause nationale 2014 par le gouvernement.

Le Premier ministre a voulu ainsi valoriser et promouvoir le rôle des associations et de l'engagement bénévole dans notre société. La France compte en effet 16 millions de bénévoles associatifs, auxquels s'ajoutent 1,8 million de salariés d'une association, soit 8 % du nombre total de salariés.

A un moment où les associations prennent de plus en plus de responsabilités dans tous les domaines - social, éducatif, sportif ou encore culturel - le Gouvernement a souhaité s'engager à leurs côtés.

Cette décision constitue une nouvelle étape dans la politique mise en œuvre pour soutenir le mouvement associatif, faciliter le bénévolat et favoriser l'emploi au sein de l'économie sociale et solidaire.



Centre Relais Téléphonique L'Unisda (Union nationale pour l'Insertion Sociale du Déficiant Auditif) a fait il y a quelques semaines un communiqué. Car cette organisation « a été conviée à une

démonstration du **Centre Relais Téléphonique** avec la Ministre déléguée en charge des Personnes Handicapées, Marie-Arlette Carlotti. Le Centre Relais Téléphonique, dispositif innovant de mise en accessibilité du téléphone, permet à partir d'une plateforme de professionnels de la communication adaptée (interprètes LSF, codeurs LPC et techniciens de l'écrit) et via une interface Internet avec une webcam d'assurer un échange en direct entre la personne sourde et l'interlocuteur entendant.

Après un test réussi avec Cédric Lorant, président de l'Unisda, la Ministre, Marie Arlette Carlotti, a annoncé lors d'un communiqué de presse deux nouveaux chantiers :

- ▶ le lancement du pilote de Centre Relais Téléphonique pour une durée d'un an ;
- ▶ le lancement d'une mission parlementaire en vue d'un déploiement progressif du dispositif.

Le déploiement progressif du dispositif pourrait concerner pas moins de 500.000 personnes sourdes ou malentendantes. »

« Etudiants infirmiers : le service public hospitalier au rendez-vous de ses responsabilités ».

C'est sous ce titre que la Fédération Hospitalière de France, regroupant les hôpitaux publics, montre la détermination de ces hôpitaux à intégrer dans un temps record les étudiants infirmiers qui avaient vu les cliniques et hôpitaux privés lucratifs refuser et exclure les étudiants des stages dont ils bénéficiaient dans ces structures.

En effet ce sont près de 10 000 étudiants infirmiers qui se sont vus privés de stage et qui vont donc pouvoir être accueillis au sein des établissements du service public hospitalier (hôpitaux publics, maisons de retraites publiques, hôpitaux non lucratifs et centres de lutte contre le cancer).

Le conflit a été ouvert à la suite des prévisions d'augmentation, qui servent de base au calcul des tarifs, s'établissent en 2014 à 2,8 % pour le secteur public contre 2 % pour les cliniques à but lucratif.

Le secteur lucratif a jugé que la faiblesse des moyens donnés nécessitait un moyen de pression sur le gouvernement, mettant ainsi en péril la formation des étudiants dans un conflit avec les pouvoirs publics où ils n'ont pas part et en sachant que ces futurs professionnels sont aussi nécessaires pour l'activité des structures lucratives.

Lecture...

« Agir et résister en chrétiens, au nom de quoi ? »

Jean Marie Ploux, aux Editions de l'Atelier.



Les débats qui ont surgi à l'occasion de la proposition de loi dite du « mariage pour tous » ont révélé de profondes divergences au sein de la société française et réveillé des antagonismes que l'on croyait éteints. D'ailleurs, ces divergences n'ont pas épargné les communautés chrétiennes. Dialogues de sourds, procès d'intention n'ont pas manqué pas plus que les jugements

préemptoires enfermant les uns dans un passéisme indélébile, les autres dans le camp des apprentis sorciers. Il reste de ces confrontations le sentiment de décalages profonds sur la conception de l'être humain et sur son avenir.

Comment agir – ou résister – dans la complexité des situations actuelles et des questions inédites issues de nouvelles connaissances scientifiques, en biogénétique par exemple, de l'inquiétude de la conscience écologique, ou des disparités économiques et sociales qui prennent une dimension mondiale ? Comment agir et au nom de quoi alors que des équilibres anciens sont ébranlés et que nous vivons dans une société sécularisée, irréligieuse, postchrétienne et plurielle où ni la raison ni la nature ne peuvent servir de socle commun ?

À défaut d'une « morale chrétienne » dont il suffirait d'appliquer les commandements, beaucoup de chrétiens cherchent les repères qui leur permettent de se comporter dans l'existence en fidélité à leur foi : c'est le sens de l'éthique. Et beaucoup, qui ne sont pas chrétiens, voudraient aussi comprendre ce qui motive les positions de ces derniers. C'est à proposer ces repères que le présent ouvrage voudrait contribuer.